

Qu'est-ce qu'un label?

Olivier Rocca

▶ To cite this version:

Olivier Rocca. Qu'est-ce qu'un label?. 2020. hal-02935989

HAL Id: hal-02935989

https://hal.science/hal-02935989

Preprint submitted on 10 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Qu'est-ce qu'un Label?

Nous appelons label un nom d'unité qui, apposé comme une vignette (billet, bon.. etc) sur un compte ou comme une étiquette (prix, marque) sur un produit, précise, en marquant ses éléments, l'ensemble des comptes ou des produits sur lesquels s'exerce une certaine règle d'échange monétaire. Il découle de cette définition que contrairement à la croyance générale, la notion de label est à la fois économique (car elle porte sur des produits, des biens, des services) et financière (car elle porte également sur des monnaies, des comptes, des ratios) et que son enjeu dépasse de très loin une simple information sur les prix ou les marques.

Globalement on peut définir un label comme le bandeau apposé à un produit ou à un compte comportant l'exhaustivité des mentions et des informations utiles pour les agents économiques sous une forme symbolique et facilement reconnaissable de tous. Pour un produit, le label va indiquer par exemple sa composition, son appellation, son origine, son prix ou son usage alors que pour un compte, le label va indiquer les règles opératoires qui président aux échanges monétaires et plus précisément les règles qui président à la convertibilité entre les différentes devises monétaires. Cette deuxième définition est beaucoup moins connue mais elle est absolument essentielle dans la mesure où l'objectif des étiquettes que l'on pose sur les produits a également comme objectif final de produire une règle et une aire de convertibilité propre.

Alors que le « prix » est défini comme une quantité absolue associée à un bien, nous appelons label la grandeur relative ou le « taux » par lequel on définit une règle de conversion, de comptabilisation ou de proportion entre deux biens. Cette différence d'approche en matière d'évaluation est fortement liée au système monétaire dans lequel on se trouve : le prix est l'information clef qui permet de calculer la quantité d'argent qui sera nécessaire pour acheter des produits et des services dans un système d'économie de marché, alors que le label et son taux est l'information numérique qui permet de structurer les rapports d'échange ou de change entre plusieurs types de biens dans un système organisé basé sur la coopération. Cette capacité du taux à définir des rapports de valeurs entre les biens est donc différente de l'approche par les prix qui permet de singulariser la valeur des biens les uns par rapport aux autres.

Le réseau des relations chiffrées s'étend au monde entier et se fonde sur les relations anonymes et souvent aveugles des mécanismes de marchés qui sont des données générales basées sur une agrégation statistique de tous les échanges bilatéraux. Il existe cependant des sous-réseaux dont les règles de fonctionnement dérogent aux règles générales du marché pour proposer des aires de convertibilité spécifiques ou locales dans lesquelles les acteurs décident collectivement que certains facteurs des échanges doivent être modifiés. Nous appelons label le consensus par lequel les agents économiques et sociaux décident collectivement des règles particulières qui doivent présider à leurs échanges en dérogation aux règles générales du marché du présent.... ou en création des nouvelles règles d'un futur marché.

Nous appelons label le code fournissant les informations sur les opérations susceptibles d'être effectuées au sein d'un sous-réseau d'échange. Les règles de production d'un certain produit AOC sont une de ces règles opératoires ; la possibilité de crédit-débit unité pour unité entre comptes figurant dans la même banque en est une autre. Le fait de pouvoir accomplir certaines opérations au sein d'un sous-réseau d'échange est ce qui caractérise le plus fortement le label dans sa dimension la plus concrète et la plus universelle. On voit ici le lien avec la

notion de valeur qui est elle aussi très engagée dans la définition d'un champ opérationnel particulier. Globalement, la notion de label offre une structure de communication au travers d'un assemblage de valeurs symboliques et de valeurs quantifiées qui permet de mettre en œuvre un sous-système d'échange qui diffère fondamentalement du marché par son intention.

Nous appelons label le système autonome de règles par lequel s'instaure un certain rapport de valeurs et de sens. Appréhendé comme une règle de composition des valeurs auxquelles on donne un sens, le label se rapproche fortement d'une règle de morphisme qui fonctionne au moyen de vecteurs. Ce qui est remarquable avec le label, c'est que la distinction classique que l'on fait entre la monnaie et le prix (en les opposant) disparaît ; le label ayant précisément la capacité à être à la fois un système monétaire et un système de prix, comme le montrent les exemples que nous donnons ci-dessous. Parce qu'il est en mesure de réunir ce que l'on tenait depuis toujours pour séparé, le label possède la nature d'un bien symbolique, et plus précisément d'un « bien symbolique différemment généralisé » si l'on veut lui donner toute sa nuance par rapport à un prix qui ne conçoit sa différence que dans son rapport aux autres prix.

Les facteurs de l'échange sur lesquels un label peut introduire des changements sont assez nombreux et nous ne pensons pas qu'une telle étude ait déjà été faite. Nous en listerons certains ici en utilisant la catégorie des propriétés des biens symboliques pour proposer un classement qui recouvre l'immensité du sujet et en exprime les aspects diversifiés :

- Généralisation : pour un médicament générique, le fait de voir disparaître la marque tout en garantissant l'équivalence en terme de composition médicamenteuse va permettre de proposer ce médicament à un prix moins élevé que celui que l'on trouve habituellement sur le marché.
- Spécificité (généralisation inversée) : pour un produit de terroir d'origine contrôlée, le fait de revendiquer un lieu spécifique de production induit un rapport qualité prix différent d'un produit comparable qui n'aurait pas cette origine. Pour éviter la fraude sur les mentions de l'origine et permettre le contrôle des produits, les producteurs ont créé le label d'appellation d'origine contrôlée qui permet de marquer les produits en les démarquant de tous les autres.
- Divisibilité: pour un produit équitable (par exemple le café), le fait de mieux rémunérer les petits producteurs de pays très faibles économiquement résulte de la volonté d'introduire de nouveaux rapports dans les échanges marchands mondialisés. Ainsi le label « café équitable » pourrait amener les consommateurs à payer un prix légèrement supérieur qui leur donnerait des garanties éthiques sur les conditions de travail au sein de la chaîne de production. Pourrait se voir décerner le label de « gestion équitable » tout système d'allocation de ressources dans lequel on préserve l'intérêt des plus faibles, des minorités, des tiers face à l'intérêt des plus forts, de la majorité, des parties (ce qui correspond alors à un critère de « gestion utilitaire »).
- Indivisibilité (divisibilité inversée) : pour un fonds de roulement collectif, le fait de constituer un actif financier commun sous la forme d'une propriété indivisible serait assez nouveau des règles du marché qui présupposent que tout actif financier doit nécessairement être détenu de façon individuelle. Face à l'émergence des monnaies privées, la création d'actifs financiers détenus de façon indivisible par leurs utilisateurs et obéissant à certaines règles d'engagement pourrait être à l'origine d'une nouvelle forme de monnaie publique. Ce nouveau type d'actif financier dont le fonctionnement reposerait sur les principes du crédit mutuel entre acteurs économiques et sociaux se présenterait comme un label de financement coopératif et comme un nouveau mode de production et de gestion monétaire distribuée.

- Institutionnalité : Pour des négociations portant sur des accords de « branche », de « secteur » ou de « filière » dans lesquelles les prix d'achat et de vente ne sont pas fixés sur la base du seul rapport de force économique entre l'offre et la demande, mais sur la base d'un consensus entre les producteurs, les distributeurs et les consommateurs qui tienne compte des propositions des uns et des autres en posant les principes d'une décision capable de maximiser les variables de l'utilité (performance) et de l'équité (sécurité) pour l'ensemble des acteurs. Cette culture du consensus institutionnel est un label qui rejoint étroitement le travail des syndicats qui défendent des intérêts catégoriels souvent contradictoires pour lesquels le mode de décision sera soit le rapport de force soit la recherche d'un consensus entre acteurs sociaux.
- Institutionnalité : pour un système fiscal équitable, on pourrait imaginer que les contribuables votent pour déterminer par consensus le montant de l'impôt acceptable année après année ainsi que l'affection de cet impôt en cessant d'appliquer des règles d'imposition propositionnelle dont on sait aujourd'hui qu'elles ne sont pas efficaces en terme de redistribution des richesses. Un label « fiscalité choisie » pourrait être créé pour définir les procédures de choix social par lesquelles les citoyens porteraient une intelligence fiscale qui leur donnerait pour la première fois la capacité d'être décisionnaires sur le budget. A contrario, un label « fiscalité subie » pourrait être décerné à tous les systèmes fiscaux nationaux qui préfèrent appliquer des règles de matraquage fiscal et de prélèvements obligatoires sans tenir compte des situations individuelles et du résultat collectif.
- Liquidité : Les échanges ne portent pas seulement sur des grandeurs (valeurs) mais également sur des ordres de grandeurs (échelles). Nous appelons « aire de convertibilité augmentée » le label qui va permettre aux acteurs économiques de changer les échelles de l'échange afin de permettre à chacun de disposer de plus de liquidités que ce qu'il aurait eu dans le marché classique. Par exemple si un ensemble d'acteurs ayant fait l'objet de sanctions économiques décident de changer d'échelle dans leur marché intérieur en achetant et en vendant au millième de leur valeur un ensemble de biens et de services, chacun d'eux disposera alors d'un pouvoir d'achat et de vente qui sera multiplié par mille sur un plan monétaire. En permettant aux agents de produire par le changement d'échelle de nouveaux espaces d'échanges autonomes, le label de « l'aire de convertibilité augmentée » fait office de porte vers des mondes nouveaux. Il permet aux monnaies de créer leur propre espace de circulation, ce qui nous détache de l'emprise territoriale pour nous ouvrir aux espaces virtuels. Il faudra toutefois respecter certaines règles et notamment celle de l'homothétie des valeurs qui permet de maintenir leur grandeur relative indépendamment du changement d'échelle.
- Liquidité : l'E.C.U et le D.T.S constituent des exemples de labels monétaires qui ne sont pas des unités de compte nationales et qui dérogent ainsi au principe de la nationalisation de la monnaie. Ce qu'on appelait initialement E.C.U (avant la création de l'Euro) était un panier de monnaies européennes dont la fonction était d'offrir un moyen pour fixer les taux de change entre l'E.C.U et les unités monétaires des divers pays européens à partir du taux de change de ces unités entre elles. Aujourd'hui, le D.T.S est un label monétaire jouant le rôle de monnaie de réserve dans les échanges internationaux. Il est composé d'un panier de devises dont la pondération est liée à des considérations à la fois politiques et économiques en rapport avec la puissance respective des cinq membres du conseil de sécurité de l'O.N.U. La fonction du D.T.S est on le voit ici complètement différente de celle qu'a pu avoir en son temps l'E.C.U même s'il existe certaines analogies sur le plan technique liées à l'utilisation d'un panier de devises. Le contraste qu'offrent des deux labels avec la définition classique de la monnaie comme étalon de valeur en font un concept typique de la perspective opératoire.

- Circulabilité : Les crypto-monnaies et les monnaies complémentaires sont des labels monétaires dans lesquels le détenteur a le pouvoir de donner une valeur à l'ensemble du pouvoir d'achat matérialisé ET à l'aire de circulation matérialisée de celui-ci, et non plus seulement au pouvoir d'achat matérialisé comme pour les fiat-monnaies classiques. La tendance de ce label de « monnaie 3G » s'explique par la recherche de chacun de la valeur la plus élevée. Or il est fort probable que la valeur de la monnaie soit en lien avec l'aire de convertibilité des valeurs qu'elle permet de générer et d'échanger sur de larges échelles. Le fait que désormais l'aire de circulation soit matérialisée et que les personnes puissent choisir volontairement le réseau monétaire qu'elles emploient définit les niveaux de connaissance et de confiance. Ils rendent moins essentielle la valeur donnée au seul pouvoir d'achat. Au travers de l'unification du traitement comptable, toute monnaie est un résultat explicable économiquement sans qu'il ne soit utile de savoir quel type de monnaie est utilisé.
- Circulabilité: En se basant sur une définition complète de la monnaie telle qu'on la trouve dans la théorie de l'école Autrichienne, à savoir *un pouvoir d'achat circulant dans une aire donnée*, l'un et l'autre étant désormais matérialisés par les monnaies électroniques de nouvelles génération (autrement dit par les monnaies numériques), on parlera de label de « circulabilité » toute fonction monétaire *portant non seulement sur le pouvoir d'achat qu'elle est, mais également sur l'espace où elle circule, et qu'elle est aussi*. Cela conduit à reconnaître un lien entre l'activité qui consiste à créer de la monnaie et l'activité qui consiste à gérer de la monnaie et à la faire circuler. La compréhension de l'espace matériel de circulation ne se faisant plus en périmètre (comme à l'époque des monnaies nationales) mais en surface et en volume, il en découle que la matérialisation (ou le calcul) de l'espace de circulation devrait avoir un rapport permanent avec la matérialisation (ou le calcul) du pouvoir d'achat.²
- Immobilisation : Le fait de vouloir donner un statut particulier à certaines valeurs va permettre leur inscription dans des registres qui leur assurera un traitement conforme à la volonté des agents signataires. Tel est le cas par exemple du label « patrimoine commun de l'humanité » qui va classer afin de les sauvegarder un certain nombre de monuments et de lieux jugés particulièrement importants et significatifs pour le genre humain. L'immobilisation

En se référant à la définition des économistes de l'Ecole dite "autrichienne" (et, parmi eux, Karl Menger et Ludwig von Mises) selon laquelle la monnaie est un pouvoir d'achat généralisé circulant dans un espace donné limité, on va distinguer deux composantes intimement liées : - une composante "forme du pouvoir d'achat généralisé (noté PAG)" (en abrégé composante "forme") et - une composante "espace de circulation de la forme du PAG" (en abrégé composante "espace"). Depuis toujours et jusqu'à récemment, on remarque que la composante "forme" a été matérialisée, la matière variant selon les lieux et les époques (métal, papier...). Pour sa part, la composante "espace" n'a jamais été matérielle : son existence a toujours tenu, de jure, dans le périmètre des frontières nationales à l'intérieur duquel le législateur national avait ses compétences et les personnes leurs droits et obligations. Avec la monnaie électronique, un changement est en cours. La matérialité de la composante "forme" devient une suite abstraite de chiffres "0" et "1" inscrits, par exemple, sur la puce d'une carte plastique ou sur un disque dur d'un ordinateur bancaire. Quant à la composante "espace", elle tend à se matérialiser, à prendre des formes matérielles, celles de réseaux d'ordinateurs interconnectés volontairement par des personnes par l'intermédiaire de lignes téléphoniques, de câbles ou d'ondes hertziennes et de logiciels. Etant donné cette tendance, nous dirons que la monnaie est en voie de devenir complètement matérielle, de devenir "complète" et, en définitive, d'atteindre son unité constitutive. Alors que la composante « pouvoir d'achat » représente classiquement le temps que l'on met pour l'acquérir (le temps c'est de l'argent), la composante « pouvoir d'émission » représente classiquement l'espace où cette monnaie circule (l'espace c'est de l'argent). L'étude de l'espace de circulation de la monnaie a toujours été laissée de côté. Certes, R. Mundell (Prix Nobel de sciences économiques 1999), parmi d'autres économistes, s'est intéressé aux "zones monétaires" et, en particulier, aux "optimales" (Mundell, 1961). Mais il se plaçait dans une perspective de politique monétaire, il mettait l'accent sur les règles juridiques, légales, sur les accords entre autorités monétaires qui lui donneraient existence. A aucun moment, il n'a songé à examiner le processus de matérialisation possible de l'aire de circulation de la monnaie et ses résultats possibles. Le principe n'effleurait pas alors l'esprit de qui que ce soit.

est ainsi toujours associée à une volonté de conservation des actifs dans la durée. Dans cette perspective, il ne serait pas inutile d'inventer une notion d'amortissement positif liée à la volonté de conserver et de préserver un bien dans la durée. Un tel label « d'amortissement positif » pourrait constituer un puissant encouragement pour lutter contre certaines pratiques de la société de consommation (obsolescence programmée, gâchis en tous genres, surconsommation des biens écologiques) en permettant de freiner « l'amortissement négatif » lié à l'obligation de constater comptablement la dépréciation des actifs que l'on possède.

Intensification: Le label « échange circulaire » basé sur le recyclage des biens constitue un bon exemple d'intensification liée à l'usage des biens. Mais alors que cette notion n'avait été utilisée que pour désigner un processus de production écologique liée à la gestion des déchets, on pourrait l'étendre à un processus de production sociale dans lequel les mêmes biens sont utilisés plusieurs fois par plusieurs personnes différentes. Nous retrouvons ici toutes les expériences de partage avec des termes auxquels on appose le suffixe « co » : co-développement, co-branding, co-voiturage, co-décision, co-financement, co-opération.... Cela nous montre une fois encore combien le label s'enracine dans une structure de communication sans laquelle on ne pourrait pas parler de réseau mais simplement d'un marché régi par un ensemble d'indices micro et macro-économiques que les agents utilisent pour faire des choix.

Vallauris, le 10/09/2020

© Olivier Rocca 2020

Toute reproduction totale et partielle de l'article doit se faire avec l'accord de son auteur et mentionner les informations suivantes :

Titre: Qu'est-ce qu'un Label?

Publication: le 10 / 09 / 2020 sur le site Hal